



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17127130

de

TRIBUNAL DE COMMERCE

23 AOUT 2017

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0447592642**

Dénomination

(en entier) : **BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : *Waterloo Office Park - Bâtiment H. Drève
Richelle, 161 1150 à 1110 Waterloo*

Objet de l'acte : Renouvellement de mandat d'administrateurs - Nomination d'un nouvel administrateur - Renouvellement du mandat du commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 26 juillet 2017.

1° Le mandat des administrateurs est arrivé à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2017. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants, avec effet au 27 juin 2017 :

-Monsieur François Bozon, domicilié 268, route Nationale, 59930 La Chapelle d'Armentières, France, en tant qu'administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2020 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels.

-Monsieur Laurent HONORET, domicilié 17, rue Alexandre Dumas à 62670 Mazingarbe, France, en tant qu'administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2020 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels.

2.L'assemblée décide de nommer la société privée à responsabilité limitée AF Invest, immatriculée au registre des personnes morales (RPM) de Bruxelles (francophone) sous le N° d'entreprise BE 0559.816.989, dont le siège social est établi à 1050 - Ixelles, Avenue Ernestine, N° 4, représentée par son Gérant, Monsieur Alain Falc, domicilié Smokkelpotstraat, N° 73 à 8500 - Kortrijk, en tant qu'administrateur délégué. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2020 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels.

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 18 des statuts, le conseil d'administration représente, en tant que collège, la société dans les actes ou en justice. Il agit par la majorité de ses membres. Outre le pouvoir de représentation générale du conseil, agissant en tant que collège, la société est représentée dans les actes et en justice, vis-à-vis de tiers, par soit deux administrateurs qui agissent ensemble, soit, dans les limites de la gestion journalière, par un mandataire à qui ce pouvoir a été délégué, soit par un administrateur, qui représente les intérêts de la société auprès des autorités des pays ne faisant pas partie de la Communauté Européenne. Ils n'auront pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil. En outre, la société sera valablement représentée par des mandataires spéciaux, dans les limites de leur mandat.

3.Le mandat du commissaire est arrivé à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2017. L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire pour les exercices comptables arrêtés aux 31 mars 2018, 31 mars 2019 et 31 mars 2020.

Le mandat de commissaire est confié à la Srl RSM InterAudit pour une durée de trois ans; RSM InterAudit a désigné comme représentant Monsieur Luis Laperal, réviseur d'entreprises pour l'exercice de ce mandat.

Pour extrait certifié conforme,

Daniel Janssens
Directeur Général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).